ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCEDURE COMPLETE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE HANDICAP

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS
au BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE session 2027
ou aux épreuves anticipées subies en 2027 au titre de la session 2028
Départements 18 28 37 41 45

La procédure complète concerne les candidats qui souhaitent :

- **des aménagements complémentaires** à ceux accordés dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), d'un Plan d'Accompagnement (PAP) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- des aménagements d'épreuves mais qui ne bénéficient d'aucun aménagement en cours de scolarité

DOCUMENTS A COMMUNIQUER

- ❑ Le formulaire de demande d'aménagement complété par le candidat ou son représentant légal, s'il est mineur
- ❑ Les trois derniers bulletins scolaires du candidat

Sous pli confidentiel à l'attention du médecin de l'Education nationale :

- ❑ Le certificat médical confidentiel complété par un médecin ayant connaissance du handicap, précisant le diagnostic, la désignation de la gêne fonctionnelle, les aménagements à prévoir
- ❑ Les bilans médicaux ou paramédicaux éventuels
- ❑ En cas de troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie…) : un bilan orthophonique étalonné de moins de 3 ans (bilan diagnostic, bilan d'évolution) ou la grille d'impact résiduel
- ❑ En cas de notification MDPH : la notification de la MDPH et le dernier GEVASCO
- ❑ En cas de PAP validé : la copie de l'ensemble du document et de l'avis favorable du médecin de l'Education nationale pour la mise en place du PAP

LES DOSSIERS RENDUS INCOMPLETS SERONT CLASSES SANS SUITE

Références : Décret du 4 décembre 2020 - BO n°48 du 17 décembre 2020
Circulaire du 8 décembre 2020 - BO n°47 du 10 décembre 2020
Circulaire du 17 juillet 2025 – BO n°31 du 21 août 2025

Seule l'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.
Les aménagements ne sont pas automatiquement accordés aux demandeurs, ils sont décidés au regard de la nature du handicap. Les aménagements des épreuves d'examens doivent permettre aux personnes en situation de handicap de composer dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre le principe d'égalité entre les candidats.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Candidat scolaire

Le candidat scolarisé dans le département 18 ou 28 ou 37 ou 41 ou 45, ou son représentant légal, complète et transmet à l'établissement scolaire, le formulaire accompagné des pièces obligatoires citées ci-dessus, **pour le 15 décembre 2026 au plus tard.**

L'établissement se charge de compléter la colonne « Avis de l'établissement », et d'envoyer la demande à l'adresse indiquée ci-dessous, selon le département de scolarisation du candidat, pour avis du médecin de l'Education nationale.

Candidat individuel

Il appartient au candidat domicilié dans le département 18 ou 28 ou 37 ou 41 ou 45, ou à son représentant légal, de procéder à l'envoi du dossier **pour le 15 décembre 2026 au plus tard,** à l'adresse indiquée ci-dessous selon le département du domicile du candidat, pour avis du médecin de l'Education nationale.

CHER Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens Cité Condé, Bâtiment F Rue du 95ème de ligne – BP 608 18016 BOURGES CEDEX
EURE-ET-LOIR Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 15 place de la République 28019 CHARTRES CEDEX
INDRE-ET-LOIRE Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 25 rue de la Milletière CS 97253 37100 TOURS CEDEX 2
LOIR-ET-CHER Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loir-et-Cher Service médical en faveur des élèves Pôle administratif 31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
LOIRET Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 19 rue Eugène Vignat 45043 ORLEANS CEDEX

ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCEDURE COMPLETE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE HANDICAP
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU
au BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE session 2027
ou aux épreuves anticipées subies en 2027 au titre de la session 2028
Départements 18 28 37 41 45

Je demande :

- ❑ **Des aménagements d'épreuves, mais je n'ai aucun aménagement en cours de scolarité**
- ❑ **Des aménagements complémentaires à ceux mis en place en cours de scolarité dans le cadre d'un PPS, PAP ou PAI (Attention : vous devez faire figurer dans cette demande l'ensemble des aménagements souhaités, y compris ceux figurant dans les plans).**
- ❑ **Des aménagements complémentaires à ceux accordés en classe de première** (uniquement pour les candidats de terminale)

FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2026

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : …….. Prénom : ……..……..

Date de naissance :……

Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :……

…… Tél. : ……

Classe :
- ❑ Première
- ❑ Terminale
- ❑ Autre (préciser) : ……

Candidat :
- ❑ scolarisé (précisez l'établissement scolaire où vous êtes inscrit)
 ……
- ❑ individuel

EXAMEN PRESENTE

❑ **Baccalauréat général** => Enseignements de spécialité (écrire en toutes lettres – pas de sigle) :

1. Spécialité : ……
2. Spécialité : ……
3. Spécialité : ……

❑ **Baccalauréat technologique** => Série (cocher la case correspondante) :

	ST2S
	STD2A
	STHR

	S2TMD	Parcours artistique choisi ……
	STI2D	Enseignement spécifique choisi :……
	STL	Enseignement spécifique choisi :……
	STMG	Enseignement spécifique choisi :……

AMÉNAGEMENT DE LA SCOLARITÉ PENDANT LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT EN COURS

Un PPS a-t-il été mis en place ?	❑	Oui *(joindre la copie de la notification et du Gevasco)*	❑	Non
Un PAP a-t-il été mis en place ?	❑	Oui *(joindre la copie du PAP ET de l'avis du médecin de l'Education Nationale)*	❑	Non
Un PAI a-t-il été mis en place ?	❑	Oui *(joindre la copie du PAI ET de l'avis du médecin de l'Education Nationale)*	❑	Non
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?	❑	Oui	❑	Non

NB : seuls les aménagements conformes à la réglementation des examens sont possibles

Libellé des mesures d'aménagements d'épreuves	Mesures demandées par le candidat ou son représentant légal	Avis favorable de l'établissement scolaire	Avis favorable du médecin de l'Education nationale	Codage réservé au rectorat	
	COCHER LES CASES UTILES				
Famille Organisation du temps					
Majoration 1/3 de temps pour les épreuves écrites				MH102	
Majoration 1/3 de temps pour la passation des épreuves orales				MH103	
Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves orales				MH104	
Majoration 1/3 de temps pour les épreuves pratiques				MH105	
Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves pratiques				MH129	
Majoration 1/3 de temps pour la partie écrite des épreuves pratiques				MH102	
Possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soins)				MH121	
Temps compensatoire pour soin, possibilité de sortir de la salle (accompagné), récupérable dans la limite d'1/3 de temps				MH139	
Famille Accès aux locaux et installation matérielle					
Accès facile aux sanitaires				MH201	
Proximité de l'infirmerie				MH202	
Accessibilité PMR				MH219	
Position pour lecture labiale				MH208	
Conditions particulières d'éclairage, à préciser :				MH209	
Poste de travail ou mobilier adapté, à préciser :				MH211	
Seul dans une salle pour situation exceptionnelle				MH220	
Salle à faible effectif (sous réserve de la configuration des locaux)				MH221	
Famille Adaptation Sujets (support sujet)					
Sujets en braille intégral				MH301	
Sujets en braille abrégé				MH302	
Sujets au format A3				MH304	
Sujets en caractères agrandis - Arial 16				MH310	
Sujets en caractères agrandis - Arial 20				MH303	
Sujets en caractères agrandis - Arial 24				MH316	
Sujets en format numérique non modifiable				MH317	
Famille Aides techniques					
Port par le surveillant d'un système haute fréquence, apporté par le candidat				MH401	
Autorisation de la calculatrice (simple, non programmable et sans mémoire)				MH402	
Utilisation de matériel particulier apporté par le candidat, à préciser :				MH419	
Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels, apporté par le candidat, à préciser :				MH420	
Utilisation de l'ordinateur ou de la tablette du candidat (hors connexion internet) et proximité d'une prise de courant				MH421	
Utilisation de l'ordinateur du centre d'épreuves (hors connexion internet) et proximité d'une prise de courant				MH422	
Utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet, à préciser :				MH405	
Utilisation du correcteur d'orthographe (hors connexion internet)				MH415	

Libellé des mesures d'aménagements d'épreuves	Mesures demandées par le candidat ou son représentant légal	Avis favorable de l'établissement scolaire	Avis favorable du médecin de l'Education nationale	Codage réservé au rectorat	
Famille Aides humaines					
Aide à l'installation matérielle dans la salle - accompagnement avant l'épreuve				MH528	
Aide pour le passage aux toilettes				MH506	
Reformulation du sujet et des consignes pour toutes les épreuves, à la demande du candidat pendant l'épreuve				MH529	
Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat (déficience auditive)				MH530	
Assistance pour la lecture des résultats de travaux pratiques (déficience visuelle)				MH531	
Assistance d'un(e) secrétaire scripteur				MH513	
Assistance d'un AESH				MH533	
Assistant pour séquençage des consignes complexes (à la demande du candidat pendant l'épreuve)				MH534	
Assistant pour expliciter les sens second et métaphorique				MH523	
Assistant spécialisé dans la rééducation des sourds/spécialiste facilitant la lecture labiale				MH502	
Interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement				MH526	
Codeur en langue française parlée complétée (LfPC)				MH527	
Assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV)				MH525	
Famille Notation, dispenses et adaptations d'épreuves					
Consignes orales données par écrit au candidat (déficience auditive)				MH670	
Possibilité de communiquer par écrit entre le candidat et le jury pour les épreuves orales et/ou pratiques				MH671	
Passage en priorité pour les épreuves orales				MH632	
Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe				MH665	
Nombre réduit de textes à présenter à l'épreuve orale de français				MH619	
Neutralisation de la lecture à voix haute pour l'épreuve orale de français				MH668	
Adaptation de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)				MH647	
Adaptation de la partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)				MH648	
Adaptation de l'évaluation de spécialité LLCER (suivi uniquement en première) ((baccalauréat général)				MH673	
Dispense de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)				MH654	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques » (baccalauréat général)				MH650	
Dispense de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques » (baccalauréat général)				MH653	
Adaptation de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur (baccalauréat général)				MH666	
Dispense de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur (baccalauréat général)				MH667	
Adaptation de l'évaluation de compétence expérimentale (Baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie - Baccalauréat technologique série STL : biochimie-biologie-biotechnologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire)				MH623	
Dispense de l'évaluation de compétence expérimentale (Baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie - Baccalauréat technologique série STL : biochimie-biologie-biotechnologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire)				MH612	
Epreuve de physique-chimie (séries ST2S et STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte (baccalauréat technologique)				MH646	

Libellé des mesures d'aménagements d'épreuves		Mesures demandées par le candidat ou son représentant légal	Avis favorable de l'établissement scolaire	Avis favorable du médecin de l'Education nationale	Codage réservé au rectorat	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable » (baccalauréat technologique série STI2D)					**MH669**	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « biochimie-biologie-biotechnologie » (baccalauréat technologique série STL)					**MH651**	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « SPCL » (sciences physiques et chimiques en laboratoire) (baccalauréat technologique série STL)					**MH652**	
Remplacement du croquis par un écrit pour l'épreuve d'histoire-géographie (Baccalauréat général : évaluation ponctuelle pour les candidats individuels)					**MH625**	
Dispense de compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A	**Maximum 3 dispenses sur les 4**				**MH633**	
Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante A					**MH634**	
Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A					**MH635**	
Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante A					**MH636**	
Dispense de la compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B					**MH637**	
Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante B					**MH638**	
Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B					**MH639**	
Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante B					**MH640**	
Dispense totale de la LVB					**MH672**	
Dispense de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante A ou B					**MH662**	
Conservation de notes **UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT <u>ECHOUÉ</u> A L'EXAMEN** **Epreuves <u>déjà</u> passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes) :** **Français écrit ❑** **Français oral ❑** **Epreuve de spécialité 1 ❑ intitulée :** **Epreuve de spécialité 2 ❑ intitulée :** **Philosophie ❑** **Grand oral ❑**					**MH609**	
Etalement de session **Préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer :** - **<u>Epreuves de contrôle continu (y compris l'EPS) :</u>** - **<u>Epreuves ponctuelles :</u>**					**MH610**	
Etalement d'épreuves (session normale et épreuves de remplacement du mois de septembre) **Préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves ponctuelles à passer :**					**MH664**	
NOMBRE TOTAL DE CASES COCHÉES						

RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS SOLLICITÉS PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens indiqués précédemment (préciser le nombre d'aménagements cochés) : …… cases cochées.

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine responsabilité</u>.

Fait à : …… Le ……

Signature du candidat **Nom, prénom et signature du représentant légal**

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES

INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE DU CANDIDAT

(À remplir par l'équipe pédagogique de l'établissement concerné)

Difficultés rencontrées : coter de 0 (pas de difficulté) à 4 (difficultés majeures)

- ❑ En langage oral
- ❑ En lecture d'images, cartes, figures
- ❑ En lecture de textes ou énoncés
- ❑ En compréhension du texte lu
- ❑ En logique, raisonnement
- ❑ Pour finir les exercices et épreuves dans les délais impartis
- ❑ Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie…)
- ❑ Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique…)
- ❑ Autre (préciser) : ……

Mesures mises en place pendant la scolarité de l'élève

- ❑ Dans le cadre d'un PAI
- ❑ Dans le cadre d'un PPS
- ❑ Dans le cadre d'un PAP
- ❑ Autre cas
- ❑ Aménagement du temps, préciser : ……
- ❑ Modalités d'évaluation, préciser : ……
- ❑ Secrétaire pour la lecture à haute voix des consignes
- ❑ Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée de l'élève
- ❑ Utilisation d'un ordinateur, préciser les logiciels utilisés : ……
- ❑ Photocopie des cours
- ❑ Oralisation des consignes, devoirs transformés en interrogation orale
- ❑ Aide humaine, préciser les activités incombant à l'AVS : ……
- ❑ Matériel adapté, préciser lequel : ……
- ❑ Service de soins, préciser : ……
- ❑ Autre (préciser) : ……
- ❑ Aucune mesure prise

L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?

- ❑ OUI, lesquelles : ……
- ❑ NON

Fait à : …… Le ……

Cachet et signature du chef d'établissement

Médecin de l'Education nationale

Je soussigné(e), docteur ……., certifie qu'en application des dispositions du Code de l'Education, article D 112-1 et articles D 351-27, le présent dossier qui concerne :

Nom et prénom du candidat : ……

- ❑ **ne justifie pas la mise en place d'aménagements particuliers.**
 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable :
 - ❑ Pièces justificatives insuffisantes
 - ❑ Aucune pièce justificative
 - ❑ Aménagements demandés sans rapport avec difficultés
 - ❑ Le cas soumis à l'appréciation médicale ne comporte pas d'éléments susceptibles de répondre aux exigences demandées dans la réglementation concernant les aménagements d'examens
 - ❑ Autre motif : ……
 ……
- ❑ **justifie la mise en œuvre des aménagements indiqués précédemment – Nombre de cases cochées : ……**

Date – Signature	**Cachet**
Fait à ……le ……	

Cadre réservé au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, autorité administrative compétente

DECISION RECTORAT

- ❑ **CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin de l'Education nationale**

 Nombre de cases cochées : ……

- ❑ **NON CONFORME à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin de l'Education nationale**

A Orléans, le ……

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général d'académie,
La cheffe de la division des examens et concours

Laurence CLAVÉ

Voies et délais de recours :
Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :
- soit un recours gracieux devant le Recteur de l'académie d'Orléans -Tours ;
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Education nationale ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Certificat médical confidentiel
(À faire établir par un médecin ayant connaissance du handicap)

Nom de famille : Nom d'usage :
Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :
.....
Téléphone (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur :
Adresse électronique :
Établissement (ne concerne pas les candidats individuels) : ……
Classe :
Examen préparé : Série ou spécialité :

Si la demande d'aménagement ne concerne que certaines épreuves, les préciser :
.....

❑ Demande faite pour TOUTES les épreuves d'un examen se déroulant sur PLUSIEURS années scolaires (CCF…)

Motif détaillé de la demande : Diagnostic à préciser en toutes lettres
(diagnostic et intensité des troubles, troubles associés et retentissement sur la scolarité) :
……..
……..
……..
……..

Handicap prédominant :

❑ Troubles spécifiques du langage écrit
❑ Troubles spécifiques du langage oral
❑ Dyspraxie
❑ THADA
❑ Troubles psychiques
❑ Troubles moteurs
❑ Déficience sensorielle
❑ Déficience intellectuelle
❑ Maladie organique
❑ Autres

Conclusions : avis du médecin sur les aménagements demandés

Nombre de cases cochées sur les pages suivantes : …… cases

❑ Relève de l'application des dispositions du Code de l'Education, article L112-4 et articles D351-27 à D351-31 et de la circulaire du 8 décembre 2020
❑ Ne nécessite pas d'aménagements d'épreuves

Date et signature du médecin ***Cachet***

Certificat médical confidentiel - Rappel des aménagements possibles

Famille Organisation du temps	
Majoration 1/3 de temps pour les épreuves écrites	
Majoration 1/3 de temps pour la passation des épreuves orales	
Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves orales	
Majoration 1/3 de temps pour les épreuves pratiques	
Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves pratiques	
Majoration 1/3 de temps pour la partie écrite des épreuves pratiques	
Possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soins)	
Temps compensatoire pour soin, possibilité de sortir de la salle (accompagné), récupérable dans la limite d'1/3 de temps	
Famille Accès aux locaux et installation matérielle	
Accès facile aux sanitaires	
Proximité de l'infirmerie	
Accessibilité PMR	
Position pour lecture labiale	
Conditions particulières d'éclairage, à préciser :	
Poste de travail ou mobilier adapté, à préciser :	
Seul dans une salle pour situation exceptionnelle	
Salle à faible effectif (sous réserve de la configuration des locaux)	
Famille Adaptation Sujets (support sujet)	
Sujets en braille intégral	
Sujets en braille abrégé	
Sujets au format A3	
Sujets en caractères agrandis - Arial 16	
Sujets en caractères agrandis - Arial 20	
Sujets en caractères agrandis - Arial 24	
Sujets en format numérique non modifiable	
Famille Aides techniques	
Port par le surveillant d'un système haute fréquence, apporté par le candidat	
Autorisation de la calculatrice (simple, non programmable et sans mémoire)	
Utilisation de matériel particulier apporté par le candidat, à préciser :	
Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels, apporté par le candidat, à préciser :	
Utilisation de l'ordinateur ou de la tablette du candidat (hors connexion internet) et proximité d'une prise de courant	
Utilisation de l'ordinateur du centre d'épreuves (hors connexion internet) et proximité d'une prise de courant	
Utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet, à préciser :	
Utilisation du correcteur d'orthographe (hors connexion internet)	

Famille Aides humaines	
Aide à l'installation matérielle dans la salle - accompagnement avant l'épreuve	
Aide pour le passage aux toilettes	
Reformulation du sujet et des consignes pour toutes les épreuves, à la demande du candidat pendant l'épreuve	
Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat (déficience auditive)	
Assistance pour la lecture des résultats de travaux pratiques (déficience visuelle)	
Assistance d'un(e) secrétaire scripteur	
Assistance d'un AESH	
Assistant pour séquençage des consignes complexes (à la demande du candidat pendant l'épreuve)	
Assistant pour expliciter les sens second et métaphorique	
Assistant spécialisé dans la rééducation des sourds/spécialiste facilitant la lecture labiale	
Interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	
Codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	
Assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV)	
Famille Notation, dispenses et adaptations d'épreuves	
Consignes orales données par écrit au candidat (déficience auditive)	
Possibilité de communiquer par écrit entre le candidat et le jury pour les épreuves orales et/ou pratiques	
Passage en priorité pour les épreuves orales	
Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe	
Nombre réduit de textes à présenter à l'épreuve orale de français	
Neutralisation de la lecture à voix haute pour l'épreuve orale de français	
Adaptation de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)	
Adaptation de la partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)	
Adaptation de l'évaluation de spécialité LLCER (suivi uniquement en première) ((baccalauréat général)	
Dispense de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER (baccalauréat général)	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques » (baccalauréat général)	
Dispense de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques » (baccalauréat général)	
Adaptation de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur (baccalauréat général)	
Dispense de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur (baccalauréat général)	
Adaptation de l'évaluation de compétence expérimentale (Baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie - Baccalauréat technologique série STL : biochimie-biologie-biotechnologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire)	
Dispense de l'évaluation de compétence expérimentale (Baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie - Baccalauréat technologique série STL : biochimie-biologie-biotechnologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire)	
Epreuve de physique-chimie (séries ST2S et STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte (baccalauréat technologique)	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable » (baccalauréat technologique série STI2D)	
Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « biochimie-biologie-biotechnologie » (baccalauréat technologique série STL)	

Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « SPCL » (sciences physiques et chimiques en laboratoire) (baccalauréat technologique série STL)		
Remplacement du croquis par un écrit pour l'épreuve d'histoire-géographie (Baccalauréat général : évaluation ponctuelle pour les candidats individuels)		
Dispense de compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A	**Maximum 3 dispenses sur les 4**	
Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante A		
Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A		
Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante A		
Dispense de la compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B		
Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante B		
Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B		
Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante B		
Dispense totale de la LVB		
Dispense de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante A ou B		
Conservation de notes **UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A L'EXAMEN** **Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes) :** **Français écrit ❑** **Français oral ❑** **Epreuve de spécialité 1 ❑ intitulée :** **Epreuve de spécialité 2 ❑ intitulée :** **Philosophie ❑** **Grand oral ❑**		
Etalement de session **Préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer :** - **Epreuves de contrôle continu (y compris l'EPS) :** - **Epreuves ponctuelles :**		
Etalement d'épreuves (session normale et épreuves de remplacement du mois de septembre) **Préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves ponctuelles à passer :**		
NOMBRE TOTAL DE CASES COCHÉES		